

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 27 août 2025

Service : Environnement
Agent traitant : EZAE/CC250827-001

Objet : Environnement - Protocole d'Accord du Contrat de Rivière Ourthe - Projet 2026-2028 - Subside communal et lignes directrices de Contrat de Rivière Ourthe : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le décret du 27 mai 2004 (M.B. 23/07/04) relatif au livre II du Code de l'Environnement contenant le code de l'Eau;

Vu le décret du 7 novembre 2007 (M.B. 19/12/07) portant modification de la partie décréte du Livre II du code de l'Environnement, article 6 - création d'un contrat de rivière au sein de chaque sous-bassin hydrographique;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22/12/08) modifiant le livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, relatif aux contrats de rivière;

Considérant la volonté des communes du bassin de l'Ourthe de poursuivre les activités entamées dans le cadre de la convention d'élaboration d'un Contrat de rivière Ourthe et affluents établie le 29 juin 1998 (CR18) et des huit premières phases d'exécution dudit Contrat;

Vu que le Contrat de rivière signé en mars 2023 par notre commune doit être mis à jour pour reprendre le programme d'actions des années 2026 à 2028;

Attendu qu'une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le bassin de l'Ourthe;

Vu les lignes directrices du Contrat de rivière établies pour le programme d'actions (7 objectifs, détaillés dans le tableau en annexe);

- 1.Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages
- 2.Déterminer un ensemble de mesures afin d'améliorer la résilience du bassin face aux débits extrêmes (inondations – sécheresses)
- 3.Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau
- 4.Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel lié à l'eau
- 5.Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau
- 6.Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière

7. Mettre en place les moyens techniques et financiers nécessaires pour assurer le suivi du programme d'actions

Vu le rapport d'inventaire de terrain réalisé par la cellule de coordination et présenté à nos représentants;

Considérant que dans la liste ci-après les actions marquées * sont des actions déjà inscrites dans les PARIS et PGRI:

1. Accorder à l'ASBL "Contrat de rivière Ourthe" un subside annuel de 1750 euros;
2. Utiliser l'application PARIS régulièrement pour gérer de manière intégrée, équilibrée et durable les cours d'eau communaux (AGW du 15/12/2018);
3. Réaliser des aménagements en faveur de l'infiltration des eaux et du ralentissement des écoulements d'eaux (fossés à redents, zones d'immersion temporaire, diguettes, haies, fossés enherbés, noues infiltrantes... (solidarité amont-aval);
4. Inciter les habitants à être solidaire des riverains impactés par les inondations en communiquant sur les diverses mesures d'aménagement permettant d'infiltrer ou de retarder l'écoulement des eaux de pluies;
5. Chercher une solution pour limiter les débits dans le bief Deflandre;
6. Participer à la gestion coordonnée organisée pour lutter contre le développement des espèces invasives en bords de cours d'eau (Berce...) avec le PCDN;
7. Communiquer sur l'intérêt de s'inscrire dans la GPAA même pour les habitations dont les eaux ne doivent pas obligatoirement être assainies;
8. Traitement des réseaux d'égouts non collectés par ensemencement bactérien afin de diminuer les boues rejetées au cours d'eau (Bel fays, 7 collines, sur les Huts...);
9. Réaliser l'égouttage et le bassin d'orage de la Voie de l'Air Pur;
10. Terminer la pose des derniers tronçons d'égouts à Beaufays (rue les oies);
11. Vérifier la situation de l'égouttage rue Clos du Gobry et Pré Macar;
12. Achat de pompes et groupes électrogènes pour le service voirie pour les inondations;
13. Augmentation de la capacité de démergement des ouvrages par l'achat d'une pompe autonome de grande capacité 285m³-h;
14. Achat d'un groupe électrogène pour la maison communale;
15. Achat de sacs anti-inondations pour protéger les bâtiments communaux en cas de débordements;
16. Achat de barrière anti crues.;
17. Etude pour l'augmentation de la capacité de rétention, l'aménagement et l'amélioration d'un bassin d'orage naturel intégrant une mare permanente de 500m³ Square Bellevue (site du Pommier);
18. Fiche d'information aux riverains et sensibilisation sur la thématique inondation;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, DECIDE,

Article unique

de marquer un accord de principe sur les points suivant :

- de marquer sa volonté de poursuivre la participation de la Commune au Contrat de Rivière Ourthe ;

- de tenir compte des lignes directrices sous-tendant le Contrat de rivière Ourthe dans les divers projets mis en place par la commune ;
- d'inscrire au programme d'actions 2026-2028 du Contrat de Rivière Ourthe les actions suivantes et pour lesquelles la Commune s'engage comme maître d'œuvre ou partenaire ;

19. Accorder à l'ASBL "Contrat de rivière Ourthe" un subside annuel de 1750 euros;
20. Utiliser l'application PARIS régulièrement pour gérer de manière intégrée, équilibrée et durable les cours d'eau communaux (AGW du 15/12/2018);
21. Réaliser des aménagements en faveur de l'infiltration des eaux et du ralentissement des écoulements d'eaux (fossés à redents, zones d'immersion temporaire, diguettes, haies, fossés enherbés, noues infiltrantes... (solidarité amont-aval);
22. Inciter les habitants à être solidaire des riverains impactés par les inondations en communiquant sur les diverses mesures d'aménagement permettant d'infiltrer ou de retarder l'écoulement des eaux de pluies;
23. Chercher une solution pour limiter les débits dans le bief Deflandre;
24. Participer à la gestion coordonnée organisée pour lutter contre le développement des espèces invasives en bords de cours d'eau (Berce...) avec le PCDN;
25. Communiquer sur l'intérêt de s'inscrire dans la GPAA même pour les habitations dont les eaux ne doivent pas obligatoirement être assainies;
26. Traitement des réseaux d'égouts non collectés parensemencement bactérien afin de diminuer les boues rejetées au cours d'eau (Bel fays, 7 collines, sur les Huts...);
27. Réaliser l'égouttage et le bassin d'orage de la Voie de l'Air Pur;
28. Terminer la pose des derniers tronçons d'égouts à Beaufays (rue les oies);
29. Vérifier la situation de l'égouttage rue Clos du Gobry et Pré Macar;
30. Achat de pompes et groupes électrogènes pour le service voirie pour les inondations;
31. Augmentation de la capacité de démergement des ouvrages par l'achat d'une pompe autonome de grande capacité 285m³-h;
32. Achat d'un groupe électrogène pour la maison communale;
33. Achat de sacs anti-inondations pour protéger les bâtiments communaux en cas de débordements;
34. Achat de barrière anti crues.;
35. Etude pour l'augmentation de la capacité de rétention, l'aménagement et l'amélioration d'un bassin d'orage naturel intégrant une mare permanente de 500m³ Square Bellevue (site du Pommier);
36. Fiche d'information aux riverains et sensibilisation sur la thématique inondation;

- de prévoir les budgets nécessaires à la réalisation de ces actions dans les délais fixés ;
- de s'inscrire comme partenaire des actions proposées pour la cellule de Coordination ;
- d'informer le Comité de rivière et au besoin d'utiliser les services de la cellule de coordination en matière de concertation pour tous projets, travaux à proximité d'un cours d'eau ou en lien avec les ressources en eau ;
- d'autoriser les membres de la Cellule de coordination à parcourir les berges des cours d'eau de 3^e catégorie pour réaliser la mise à jour de l'inventaire de terrain ;
- de communiquer la présente délibération à la Cellule de Coordination du CRO dans les meilleurs délais.